



LE CHASSEUR ARDENNAIS



**ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS**

DIRECTION-REDACTION
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
Tél. : (02) 345 61 32

ADMINISTRATION
Rue des Fusillés 21 - 1340 Ottignies
CCP 000-0344969-37 - Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

UNE RUE DES CHASSEURS ARDENNAIS A LIEGE



(Photo HOUJET, Liège)

Au centre du «carré», pendant le discours du président Jean Bricart, de hautes personnalités politiques, et notamment, de gauche à droite, MM. J. Walthery, échevin représentant le bourgmestre E. Close; J. Gol, vice-premier ministre, ministre de la Justice et des Réformes institutionnelles; M. Hansenne, ministre de l'Emploi et du Travail; les sénateurs Mmes J. Delruelle et F. Truffaut; des représentants de M. Ph. Monfils, ministre-président de l'Exécutif de la Communauté française...
Compte rendu détaillé de la journée en pages 16 et 17.



26 AVRIL 1987 - BASTOGNE - CONGRES NATIONAL



1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS



L'adjutant-chef Goffin passe une dernière fois le 1^{er} ChA en revue.



Investiture de l'adjutant Charlot dans les fonctions d'adjutant de corps.

(Photos Marcel Leuris)



Le vice-président national Marcel Leuris procède à la remise du trophée du recrutement au 1^{er} sergent-major Collette de la 3^e Cie et de la coupe au 1^{er} sergent-major Humblet de la 2^e Cie.

Le lieutenant-colonel José Antoine, commandant du Camp d'Eisenborn



Le lieutenant-colonel d'Artillerie José Antoine a repris, le 12 décembre dernier, le commandement du camp d'Eisenborn, succédant au lieutenant-colonel Dupuis. Assistaient notamment à la cérémonie les généraux-majors Genotte, Gravet et Gusbin. La Musique des Chasseurs Ardennais apportait la note musicale. Le nouveau commandant a été reconnu par le colonel BEM Labie, chef d'Etat-Major de la Division Instruction F.I.

Le lieutenant-colonel Antoine a été chef de Corps du 20 A de 1982 au 18 mai 1984 et s'est toujours attaché à entretenir des relations étroites avec la Fraternelle. Un autre ancien chef de Corps du 20 A, le lieutenant-colonel Urbain a commandé le camp d'Eisenborn, voici plus de dix ans.

BASTOGNE

Dimanche 26 avril 1987

CONGRES NATIONAL

de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais

PROGRAMME

- 9 h 00 **Rassemblement** place Merceny, route d'Arlon, près du Monument Patton
Vaste parking pour les véhicules
- 9 h 15 Formation du cortège
- 9 h 30 **Départ du défilé**, vers la grand-rue
Les autorités prendront place devant l'Hôtel de ville
- 10 h 00 **Messe** en l'église Saint-Pierre, célébrée par Monsieur le Doyen Georges Galand, aumônier de la section régionale.
Homélie par Monseigneur Jean-Baptiste Musty, évêque auxiliaire de Namur et ancien chasseur ardennais
- 11 h 00 **Hommage aux morts** et dépôt de fleurs
(Le monument se trouve à proximité immédiate de l'église)
- 11 h 30 **ASSEMBLEE GENERALE**, salle Jean XXIII.
(Sise à 50 m de l'église)
- 13 h 00 — 13 h 30 **Déjeuner** au Hall des Foires à Renvai
(Accès obligatoire par la route de Marche).

MENU

Apéritif (Cocktail maison), servi à table
Terrine de gibier, de jambon et crudités à l'ardennaise
Crème de cresson
Roulades de volaille aux chicons
Fruits des bois d'Ardenne
Pommes persillées
Gâteau aux fruits
Café

Boisson:

une demi-bouteille de vin rouge par personne
Un bar fonctionnera dans la salle
Le repas est assuré par le traiteur Tony Brabants de Bizory-Bastogne, diplômé de l'Ecole hôtelière de Namur.

PRIX DU REPAS: 700 F
tout compris, par personne.

Inscriptions: uniquement dans les sections.

Paiement par les sections au CCP 000-0240928-77 de: Fraternelle des Chasseurs Ardennais, C/O Jean WELES, rue des Roches 1, 6650 Bastogne.

Le présent avis tient lieu de convocation à l'assemblée générale statutaire de la Fraternelle (Article 30 des statuts).

Tous les Anciens doivent porter fièrement le béret vert.
On peut s'en procurer éventuellement dans les sections.

sement que dans les trois mois: cela fait six mois. C'est un minimum, car quelle que soit la bonne volonté des agents de l'INIG, il faut encore que l'institut reçoive dans les temps ses avances de trésorerie, qu'il ne soit pas submergé, sans compter les vacances, les maladies, etc... Les plus affectés par le nouveau régime seront les grands invalides, et plus particulièrement ceux qui sont atteints de maladies graves nécessitant des soins médicaux et pharmaceutiques nombreux et coûteux. En ce qui concerne les médecins, le problème peut présenter deux aspects différents: ou bien les invalides multiplieront les consultations ou visites pour arriver au plus tôt au minimum de 3.000 F, ou bien ils les réduiront pour des raisons de moyens financiers limités. C'est évidemment la seconde solution qui est recherchée.

Je pourrais poursuivre en parlant des hospitalisations où le régime sera désormais identique à celui des assurés sociaux; de la suppression de plus en plus large de spécialités pharmaceutiques remboursables, etc... (Le budget de l'INIG est réduit de 170 millions à partir du 1.1.1987).

Pour dorer l'amère pilule, le gouvernement annonce le dépôt d'un projet de loi — qui sera voté quand? — pour faire un nouveau pas vers la proportionnalité intégrale (Une pension de dix % représentant le dixième d'une pension à 100 %); une allocation différentielle pour les veuves de guerre et aussi triplement intégral des services pour les auxiliaires de renseignements et d'action dans les services publics et ce, en matière de pension.

«FEMININ SINGULIER» EN CRISE ANTIMILITARISTE

La personne chargée de cette rubrique au «Pourquoi Pas?» et qui, au demeurant, est... armée d'une excellente plume, a fait, depuis quelques mois, une véritable crise d'obsession de la chose militaire.

C'est parti en octobre à propos du malheureux accident survenu au cours d'une marche au Centre d'Instruction de Saive et où un jeune milicien a trouvé la mort. L'affaire a été jugée en conseil de guerre, dont il ne nous sied pas de commenter le verdict. Pour pénible qu'elle soit et étant entendu que chacun est libre d'avoir son opinion à son sujet, elle ne justifiait aucunement le délire qui s'est emparé de cette journaliste à l'encontre de l'Armée et, ce qui est plus grave, des anciens combattants, avec les inévitables calomnies contre les officiers qui, en mai 1940, se seraient précipités à la Côte ou aux Pyrénées.

Apprenons-lui simplement que le gouvernement, dans l'hypothèse d'un long conflit, avait prévu le repli des centres d'instruction et des réserves de recrutement; que nécessairement, il fallait un encadrement d'officiers et de sous-officiers, en sus de ceux affectés aux unités combattantes.

Le meilleur conseil que l'on puisse donner à cette impétueuse personne est de se limiter désormais aux problèmes de la femme, car s'il est un domaine qu'il faut éviter de leur confier, ce sont bien les affaires militaires.

RUES DEDIEES AUX CHASSEURS ARDENNAIS

«L'Avenir du Luxembourg» traitait, le 23 janvier, de la modification des dénominations d'un certain nombre de rues dans le «Grand Arlon», notamment pour éviter des confusions qui, nécessairement, surviennent, suite à des appellations identiques existant dans les anciennes communes et même sections de communes. Cela est très normal.

VERSION EXPURGEE

On lira, dans ce numéro, certains extraits du puissant ouvrage de l'historien français Pierre Miquel «La seconde guerre mondiale», où il est question des Chasseurs Ardennais. L'écrivain en question a accordé une interview à «La Libre Belgique» et l'on assiste... curieusement à des propos nuancés ce qui est écrit dans ledit livre nous concernant. Ceux qui n'ont lu que ce texte ont vivement apprécié et quelques-uns d'entre eux m'ont fait part de leur satisfaction. Aucun n'avait lu la version originale. Et notamment, ces passages qui ne figurent pas dans la L.B.: «... autant dire une milice locale». Puis, à propos de Bodange: «... les Chasseurs n'ont pas reçu l'ordre de repli. Ils se croient obligés de résister» (sic).

1 ChA

Pour la première fois, depuis une vingtaine d'années, pour cause de prestations multiples, il n'y a pas de chronique du 1^{er} Chasseurs Ardennais dans le présent numéro. Elle m'est parvenue le 22 janvier, alors que la mise en pages était terminée. J'avais pris cependant l'initiative de placer trois photos, en page 4, qui m'avaient été envoyées par Marcel Leuris. S'il m'avait fallu prévoir un cahier de huit pages en plus (minimum pour des raisons techniques), la sortie de presse aurait subi un nouveau retard de huit jours au moins, j'aurais dû revoir toute la présentation, écrire encore des textes pour remplir 3 à 4 pages et... last but not least, trouver quelque 75.000 F au moins!

Albert HUBERT, Président national.



un problème nous concernant, j'ai été consulté (ce qui n'est pas toujours le cas en Wallonie), j'avais proposé une formule, et les édiles en ont trouvé une autre, qui faisait honneur à leur esprit d'invention. La rue ChA de Göttem avait été créée avant la réforme de l'orthographe du Néerlandais et sa dénomination est «Ardeense Jagersstraat». En revanche, celle, postérieure, de Vinkt est «Ardeense Jagersstraat». Dès lors, aucune confusion possible. Et voilà.

LE RETOUR DU...

«La Libre Belgique» — encore une qui nous étonne, car cela fait... mentir son titre — écrit en gros caractères, pour annoncer que Jean Gandois reprenait sa fonction de PDG de Cockerill-Sambre: «... le retour du «père». A noter que le pré-cité demeure en même temps PDG du groupe français «Péchiney». Il eût été préférable de titrer «Le retour de Tonton».

DES AFFAIRES DE PIÈCES DE MONNAIE

La France a connu pas mal de problèmes avec une nouvelle pièce de 10 francs que M. Ballard a dû retirer de la circulation. Des amis verviétois (ChA et Vétérans Léopold III) ont attiré notre attention sur une série d'articles parus dans un mensuel local intitulé en wallon «Lu Leup», que même le plus berré des Flamands traduirait en «Le Loup» ou «De Wolf», et qui ont été écrits par un ancien de l'AS, fidèle au roi Léopold, numismate réputé Joseph Fléron, à propos de notre nouvelle pièce de 5 francs. J'y ai pris plaisir, car je peste chaque fois que j'entre en possession d'une telle pièce que je confonds régulièrement avec une pièce de 20 F. Mon correspondant, A. Knops aurait souhaité que je reproduise ces articles qui ont paru dans les numéros de novembre 1985, janvier 1986 et sep-

(Suite en page 31)

LE GENERAL GUSBIN SUCCEDE AU GENERAL MAGON A LA TETE DE LA 1 (BE) DIVISION



Dernière revue de la 1 DIV. par le général Magon.



Investiture du général Gusbin par le lieutenant général Depoorter.

Une imposante cérémonie s'est déroulée à Verviers, le 20 novembre dernier, à l'occasion de la remise de commandement de la 1^{re} Division. Elle était présidée par le lieutenant général Liebens, chef d'Etat-Major de la Force terrestre et rehaussée de la présence d'un très grand nombre de personnalités politiques et militaires.

Le général-major G. Magon, que nous ne devons pas présenter aux Chasseurs Ardennais,

a pris congé de la Division au terme d'un commandement de trois années. Le lieutenant général H. Depoorter, commandant du 1 (BE) Corps et CCFBA a investi dans sa nouvelle fonction le général-major P. Gusbin, qui fut notamment commandant de la 7^{me} Brigade d'Infanterie blindée à Marche-en-Famenne et qui fut ensuite général adjoint Inspection au chef d'Etat-Major de la Force terrestre.

Précisons que le général Magon est devenu

adjoint au commandant du 1 (BE) Corps et commandant en chef des Forces belges en Allemagne. Les Chasseurs Ardennais sont bien représentés au sein de nos Forces d'intervention, puisque, en outre, le colonel BEM Castermans est devenu chef d'Etat-Major du 1 (BE) Corps, tandis que le colonel BEM Ferraro reste chef d'Etat-Major de la 16^{me} Division.

DECES

La mère du lieutenant général Liebens

La mère du lieutenant général Robert Liebens est décédée le 28 décembre dernier. Ses obsèques à Montegnée ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Le président national a adressé un message de sympathie, en son nom personnel et pour toute la communauté des Chasseurs Ardennais, au Chef d'Etat-Major de la Force terrestre. Nombre d'anciens du 3 ChA se souviennent certainement de Madame Liebens.

Paul Jacquet

Notre ami Paul Jacquet, qui avait été durant de longues années président provincial du Luxembourg de la FNAPG, est décédé à Vaux-sur-Sûre, à l'âge de 84 ans, le 30 novembre dernier. Instituteur à Vaux-lez-Rosières, lieutenant de réserve, il commandait en 1939-1940 la compagnie Etat-Major du 2^e Chasseurs Ardennais. Son épouse était morte il y a quelques mois à peine. Il était homme de tous les dévouements, non exempt d'humour et, surtout, un excellent camarade.

Raymond Calozet

Raymond Calozet était une des personnalités les plus marquantes du Luxembourg. Il fut, avant tout, un entrepreneur de grand format, à la tête de nombreuses sociétés créées par lui,



et dont la plus connue était Socoetra. Il fut aussi député permanent, sénateur, bourgmestre d'Awenne puis de Saint-Hubert. Il comptait quarante années de maioral.

Il était aussi fidèle aux Chasseurs Ardennais et à leur fraternité: en 1939-1940, il était officier adjoint au commandant du 1^{er} bataillon du 5^e Chasseurs Ardennais, dont les chefs successifs étaient de valeureux combattants du 10^e de Ligne en 1914-1918, puis des Chasseurs Ardennais. J'ai nommé ceux qui étaient encore alors des capitaines-commandants: Léon KREMER et Jean-Lucien LAFORET.

C'est aux accents de la Marche des Chasseurs Ardennais que Raymond Calozet a été confié à sa terre natale d'Awenne.

Le président national, au nom de tous les Bérés verts, réitéra à Madame Calozet, si souvent présente à nos manifestations, et à ses enfants, sa respectueuse sympathie.

La fille du général Lecocq

Nous avons appris par la presse le décès de Mme Henry Seret, née Claude Lecocq. Elle était la fille unique du général Lecocq, qui avait commandé notamment le 1^{er} Chasseurs Ardennais, à partir du 13 mai 1940, suite à la mort du colonel BEM De Schepper.

La Fraternelle réitéra à M. Henry Seret, ses enfants et petits-enfants ses condoléances émues.

LES CHASSEURS ARDENNAIS LE 10 MAI 1940, RACONTES A LA FRANCAISE

Pierre Miquel, professeur à la Sorbonne et producteur de radio-TV, est un historien réputé. Outre une « Histoire de la France » et « Les guerres de religion », il a publié deux ouvrages qui m'avaient beaucoup plu : « La Grande Guerre » et « L'Affaire Dreyfus ». J'ai donc reçu avec intérêt son dernier livre « LA SECONDE GUERRE MONDIALE ».

N'ayant pas encore eu le temps, hélas, de lire cet imposant volume (450 pp), comme beaucoup d'autres d'ailleurs, je me suis cependant précipité sur le chapitre intitulé « L'assaut du 10 mai ».

Je livre à la réflexion de mes lecteurs, connaissant d'avance leurs réactions, des extraits relatifs aux Chasseurs Ardennais, le 10 mai « debout sur la frontière ». Ils se passent de commentaires. Les passages en grasses ont été soulignés par moi.

Notre seule mais éloquentة réponse a été ajoutée aux extraits de l'écrivain.

Pierre MIQUEL

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Fayard - septembre 1986

L'assaut du 10 mai

... Pendant la traversée des Ardennes, les 3 divisions de panzers de Guderian n'ont devant elles que les chasseurs ardennais, autant dire une milice locale, des jeunes gens levés sur place et qui n'ont reçu pour mission que de retarder l'avance ennemie sans combattre. Ils ont l'ordre d'agir par le dégât et les feux éloignés et de résister ensuite vers Namur, au nord, pour s'intégrer à la défense du « réduit national », derrière la Meuse. Ces soldats amateurs, renforcés par des cavaliers à motocyclette et par des compagnies de cyclistes, sont le grain de sable qui dérègle la machine parfaitement huilée de Guderian et de Fommel. Les chasseurs tirent 10.000 cartouches contre le peloton de tête de Rommel, qui croit avoir affaire à des unités nombreuses. Les destructions sont telles que les sapeurs doivent travailler plusieurs heures pour déga-

ger la chaussée. Où sont les Belges? Introuvables: ils ont disparu dans leurs forêts.

A Bodange, devant Guderian, l'affaire est chaude: les chasseurs n'ont pas reçu l'ordre de repli. Ils se croient obligés de résister. Derrière leurs maigres abris de béton, ils ouvrent le feu. Les voitures de tête de Guderian sont arrêtées par les troncs d'arbres et les obstacles de toutes sortes qui barrent la route: « Il n'est pas possible de contourner, dit le major Kielmannsegg, de l'état-major de la 1^{re} Panzers. Nous devons passer de front. » Le pont a sauté, les mitrailleuses crépitent. Les Allemands ne peuvent savoir qu'ils n'ont devant eux qu'une poignée de 80 chasseurs. Déjà, à Martelange, ils avaient dû combattre et lancer un pont sur la Sûre. A Bodange, ils déploient 3 bataillons et 1 groupement d'artillerie: un marteau-pilon pour enfoncer un clou!

Les chasseurs de Bodange réussissent à embouteiller une colonne étirée sur plus de 100

kilomètres et à la retarder pendant plusieurs heures. De Namur à Arlon, sur 80 kilomètres, les chasseurs ardennais sont invisibles mais présents. Leurs 19 bataillons harcèlent les unités avancées de la Wehrmacht, avant de disparaître vers le nord. La 1^{re} Panzers est bloquée à Bodange, la 2^e à Hollange, la 10^e à l'ouest d'Arlon. L'état-major de von Rundstedt est agacé par ce contretemps. Guderian a toutes ses unités engagées sur un front étroit de 30 kilomètres, il accuse dix heures de retard sur l'horaire prévu. Von Kleist veut faire fusiller les Feldgendarmen à qui il impute les embouteillages. Les Allemands croient-ils à un plan délibéré de retardement? Ils ne peuvent tout se plaindre: ni dans la nuit du 9 au 10, ni dans la journée du 10, à aucun moment la marche des blindés n'a été contrariée par l'aviation. Elle n'a pas fait l'objet d'une observation sérieuse.

(Pages 77 - 78)

La réponse des « soldats amateurs », qui s'étaient crus « obligés de résister », la voici Monsieur le professeur en Sorbonne:

REPUBLIQUE FRANÇAISE - GUERRE 1939-1945
CITATION
Décision n° 26

Sur proposition du Secrétaire d'Etat aux Armées « Guerre », le Ministre de la Défense Nationale cite:

A L'ORDRE DE L'ARMEE

Les unités de l'Armée Belge ci-après:

1^{er} REGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS

Chargé de la défense de points d'appui au sud de Bastogne, à Habay-la-Neuve, à Arlon, à Neufchâteau et sur l'Ourthe, a fait courageusement face aux attaques de l'ennemi. S'est particulièrement signalé à Bodange où l'une de ses compagnies s'est battue héroïquement contre des forces nettement supérieures en hommes et en matériel.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de Guerre avec palme.

Fait à Paris, le 30 août 1950
(signé) Jules MOCH
Le Secrétaire d'Etat
aux Forces Armées « Guerre »
(signé) Max LEJEUNE

Cette distinction a été remise solennellement au 1^{er} Bon ChA. à Weiden, le 10 mai 1951, par le général Guillaume, commandant en chef français en Allemagne.

N.D.L.R.: Le 1 ChA. est la seule unité belge citée à l'ordre de l'Armée française en 1940.

(Suite en page 10)

Général Van Overstraeten

LEOPOLD III PRISONNIER

Suite à nos commentaires, parus au précédent numéro, concernant l'ouvrage posthume du général Raoul Van Overstraeten, l'éditeur de Didier Hatier, Omer Marchal, qui est un écrivain ardennais de talent et fort connu, nous a envoyé une lettre fort courtoise que nous reproduisons intégralement ci-après, en la faisant suivre de notre réponse.

Nos commentaires seront très brefs, sinon pour revenir plus longuement et séparément sur le curé de Vinkt de 1940 que VO accuse de s'être enfui.

Nous n'avons pas voulu saucissonner le texte de notre aimable correspondant et nous avons fait référence aux divers points de sa lettre.

Le Chasseur Ardennais
A l'attention de M. A. HUBERT
Direction - Rédaction
Rue Gabrielle 59
1180 BRUXELLES

Bruxelles, le 12 novembre 1986

Cher Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'attention vos réflexions parues dans « Le Chasseur Ardennais » sur le livre que j'ai eu récemment l'honneur d'éditer

Leopold III prisonnier,
du général Raoul Van Overstraeten.

Vos réflexions m'inspirent les considérations suivantes que, fidèle à votre volonté de bien informer vos lecteurs, vous ne manquerez pas, j'en suis sûr, de leur communiquer.

1. Vos réactions personnelles et vos états d'âme procédant de la lecture du Journal du général Van Overstraeten, sont des plus respectables en ce qu'ils ne regardent finalement que vous;

2. Je ne sais qui vous a dit que le livre « n'aurait remporté qu'un succès de librairie mitigé »: c'est tellement vrai, que le livre, bénéficiant au départ d'un tirage considérable, a dû être réimprimé dans les quinze jours, ce qui est exceptionnel; il poursuit en librairie une carrière des plus honorables; j'aimerais que vous rassuriez vos lecteurs (et les nôtres), sur ce point;

3. Le portrait que vous tracez du général Van Overstraeten ne répond nullement à celui qui apparaît d'une lecture approfondie, qui est nécessairement celle de son éditeur, tenu de se pénétrer du sens de chaque mot, de chaque virgule, avant de transmettre l'ouvrage à ses lecteurs et dans l'impossibilité physique où il est mis, en l'occurrence, d'interroger son auteur sur tel point qui lui paraîtrait obscur;

4. Jacques Franck est, comme vous, libre dans ses commentaires; sa remarquable analyse, si vous la relisez attentivement, porte en soi une contradiction, les arguments qu'il avance pour remettre en question la « fiabilité » du texte pouvant tout aussi bien plaider en faveur de celle-ci;

5. Le jugement faisant état du fait que l'éditeur aurait dû « soumettre le texte à un minimum de critique historique » doit, en réalité, son origine à des manœuvres commerciales qui, croyez-moi, n'ont rien à voir avec le souci de vérité historique; en réalité, ce qui fait la force du Journal du général Van Overstraeten, — et son succès dans le public —

c'est qu'il ait été publié sans retouches, ce qui en fait un document irremplaçable;

6. Pour l'authenticité du manuscrit, et l'adéquation de la date où il a été coulé dans sa forme définitive avec la datation qu'en établissent l'authentification par son légataire et les observations de l'éditeur, il va sans dire que c'est faire injure à un éditeur professionnel que de les mettre en doute; je suis persuadé que telle n'est pas votre intention;

7. Vos recherches dans le dictionnaire ne vous donneront pas la clef d'un mystère qui n'existe pas: je tiens à votre disposition le manuscrit du général Van Overstraeten et son examen vous permettrait, comme à moi, de conclure à son irréfutabilité authentique et à vous assurer qu'il n'a pas fait l'objet d'altérations par qui que ce soit;

8. Je ne crois pas que, — comme vous l'écrivez — le général Van Overstraeten, tel qu'il apparaît à la lecture de son journal, puisse être décrit comme quelqu'un qui eût « tout fait, tout prévu, intervenant dans tous les domaines, condamnant tout le monde ou presque, s'attribuant toujours le beau rôle », etc.

9. Je ne sais où vous avez pris connaissance d'une quelconque « désapprobation » du général Van Overstraeten quant au remariage du Roi; relisez le livre, et croyez-moi: elle en est absente; il est seulement fait état d'un étonnement partagé, à l'annonce de l'événement, par tous les dignitaires de la Cour impliqués dans cet épisode du récit;

10. Quant à « l'aigreur finale » du général Van Overstraeten « parce qu'il n'a pas fait partie du transfert en Allemagne », ici aussi, la lecture « clinique » qui est celle de l'éditeur d'un manuscrit brut, ne permet pas d'en déceler la moindre trace.

Une fois encore, Cher Monsieur, mon propos n'est pas de remettre en cause votre liberté de rendre compte d'un livre et de faire part à vos lecteurs des sentiments que vous en inspire la lecture.

Seulement, une règle est inviolable, pour tout journaliste digne de ce nom (et celui qui vous écrit ces lignes est éditeur depuis 1962 du titre légal de journaliste professionnel) —: « Le commentaire est libre, l'information est sacrée ».

Il me semble que votre compte-rendu, qui mélange information et commentaire, ne respecte pas absolument cette règle.

Vous n'êtes peut-être pas sans savoir — la presse y a pourtant fait écho — que certaines personnes auraient souhaité que le Journal du général Van Overstraeten ne voie pas le jour.

Ces manœuvres ne peuvent être que le fait de courtisans aveugles qui, en croyant servir la mémoire du roi Léopold, l'exposent au risque de falsification.

Il est profondément attristant — ce n'est plus ici l'éditeur qui parle mais le citoyen belge patriote — que nous ne parvenions jamais, dans ce pays, à élever le débat. Un hebdomadaire a, à propos de l'objet qui nous intéresse, émis l'hypothèse qu'un document de première main — pour la connaissance de l'histoire de notre pays — aurait pu ne pas voir le jour à la suite de manœuvres mesquines et de querelles de courtoisanes. Il est vrai; ne croyez-vous pas, Cher Monsieur, qu'au-delà des imperfections de l'ouvrage en question, et des travers évidents de son auteur, une chose s'impose, infiniment plus essentielle: un homme éminent, intelligent, talentueux, supérieur certes, orgueilleux n'en doutons point, expérimenté et interlocuteur privilégié du Roi, nous fait parvenir, d'outre-tombe, un document qui permet au lecteur (je pense notamment aux jeunes Belges, qui n'ont pas votre sagesse ni votre savoir) d'assister, du haut même du trône du roi prisonnier, à un des drames les plus atroces qui ait bouleversé notre communauté nationale.

Ne devons-nous pas nous en réjouir (comme le font, croyez-moi, les innombrables lecteurs dont le suffrage m'indique que j'ai bien fait de publier ce document historique), au lieu de nous en plaindre?

N'est-ce pas la petitesse de nos réactions qui empêche, finalement, les Belges de supporter les petits travers qui les opposent pour se réjouir de ce grand bonheur d'être belges?

Pardonnez-moi cette longue mise au point. J'espère que vous aurez à cœur de la publier, comme la correction l'impose. Elle est d'un éditeur professionnel qui ne permet pas que l'on traite légèrement ce qu'il a à cœur d'établir dans un très grand labeur qui, dans l'espace économique restreint de la Belgique de langue française, relève parfois plus du sens de l'intérêt général que — comme on le pense généralement — de l'esprit de lucre.

Veuillez recevoir, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Omer Marchal
Editeur

P.S.: Un mot encore. Après avoir parcouru, — sous votre titre « Le général et les Chasseurs Ardennais » — les notations du général après ses visites à divers champs de bataille, je constate, à partir des intéressantes précisions apportées à ses relations par la rédaction de votre excellente publication, que plusieurs erreurs sont à lui imputer.



3. CHASSEURS ARDENNAIS

La commémoration de la Bataille de l'Yser

A l'occasion de la commémoration de la Bataille de l'Yser et en présence du Commandant du Groupement Instruction de Base, le colonel De Swert, ainsi que du Président de la section de Vielsalm de notre Fraternelle et d'un membre de la famille du Sergent Ratz, le Chef de Corps a prononcé l'allocution suivante:

HOMMAGE AU Sgt RATZ

Bien que pratiquant une stricte politique de neutralité, notre pays a, au cours de ce siècle, été entraîné dans deux guerres longues et meurtrières.

Chacune de nos villes, chacun de nos villages, chacun de nos hameaux même a fourni ses morts.

Et parmi eux, il en est qui doivent nous servir de modèles car ils ont dépassé le niveau commun. C'est le cas du Sgt fourrier RATZ dont notre quartier porte le nom.

RATZ est un enfant du pays de SALM où il naît en 1892.

En 1914, lorsqu'éclate la 1^{ère} guerre mondiale, il est Sgt au 1^{er} Régiment de Carabiniers, unité d'Inf, comme la nôtre.

Le 8 avril 1915, il est parmi les 3 officiers et 80 soldats qui défendent un avant-poste sur le front de l'Yser.

Ce jour-là, après un violent bombardement qui dure plus de six heures, l'Inf, allemande s'élance pour nettoyer la position.

Le Sgt RATZ, dont la mitrailleuse est par miracle intacte, ouvre le feu. Il sait que la situation est sans espoir, mais il se déliend jusqu'à son dernier souffle.

Le Sgt RATZ meurt ainsi en héros à l'âge de 23 ans!

Il faut une force morale supérieure pour se devouer de la sorte.

Ces qualités de ténacité, de persévérance, de solidarité, de renoncement et de sacrifice, le Sgt RATZ les a puisées dans une existence exempte de toute douceur et nourrie de grandeur et de dignité.

Que son exemple nous incite à suivre cette voie ardue mais digne d'être vécue!

La cérémonie s'est poursuivie par

- un dépôt de fleurs au monument du Sgt RATZ;
- la remise de la fourragère aux miliciens de la 3^e Cie à l'issue de l'exercice «Fougère» où persévérance, ténacité et solidarité étaient de mise;
- remise des galons de caporal à des miliciens rappelés des sections Mortiers et Mi AA;
- remise de distinctions honorifiques.

Le tout s'est clôturé par un défilé du Bataillon qui avait belle allure.

Une journée que nos recrues et... nos moins jeunes n'oublieront pas de sitôt.

LA VIE AU BATAILLON

1. Activités principales du 4^e trimestre 1986

- Le 1^{er} octobre 1986: La compagnie CI ventille les recrues de septembre et incorpore 139 recrues francophones et 55 germanophones.
- Innovation:** Dans le cadre de la valorisation du service militaire, les parents de nos recrues étaient cordialement invités à une séance de prise de contact avec le Bataillon. Contact empreint de cordialité durant lequel les familles ont reçu tous les apaisements quant au sort de leur fils.
- Du 29 septembre au 10 octobre 1986: Rappel du 941 Escadron léger de Reconnaissance à la 2^e Cie.

- Du 07 au 09 octobre 1986: La 3^e Cie joue plastron au profit du 941 Escadron.
- Du 20 au 31 octobre 1986: Rappel du 942 Escadron léger de Reconnaissance à la 2^e Cie.
- Du 28 au 30 octobre 1986: Plastron joué par la 3^e Cie au profit du 942 Escadron.
- Le 30 octobre 1986: Organisation d'une journée sportive à l'occasion de la St-Hubert.
- Le 04 novembre 1986: La Cie CI ventille les recrues d'octobre et incorpore 155 recrues. 25 familles accompagnaient leur fils à la séance d'accueil.
- Du 05 au 19 novembre 1986: La 3^e Cie assure la garde à Zaventem.
- Le 09 novembre 1986: Une délégation du 3 ChA participe à la cérémonie du «Felas Sacre» à Vielsalm.

- Le 11 novembre 1986: Une délégation du 3 ChA participe à la commémoration de l'Armistice à Vielsalm.
- Le 13 novembre 1986: Organisation du Repas de Corps pour les officiers 3 ChA à l'occasion de la fête de SM le Roi.
- Le 14 novembre 1986: Repas de Corps au profit des sous-officiers et des volontaires du 3 ChA à l'occasion de la fête de SM le Roi.
- Le 15 novembre 1986: Organisation par le 3 ChA du Te Deum en l'église de Vielsalm à l'occasion de la fête de SM le Roi.
- Du 17 au 28 novembre 1986: La 2^e Cie accueille les rappelés des Sections Mortiers 81 mm et Tireurs Mitralleuses anti-aériennes. Tirs à Braschaat et Lombartzijde.
- Les 24 et 25 novembre 1986: La 3^e Cie est en période de tir à Elsenborn.
- Du 26 au 28 novembre 1986: Le Pl Mor de la Cie EMS tire à Elsenborn.
- Du 26 au 28 novembre 1986: Les recrues de la 3^e Cie participent à l'exercice «Fougère». Test d'endurance pour l'obtention du droit de porter la fourragère du Régiment.
- Le 28 novembre 1986: Le 3 ChA organise une prise d'armes à l'occasion de la commémoration de la Bataille de l'Yser.
- Le 01 décembre 1986: La Cie CI ventille ses recrues de novembre et incorpore 128 recrues. 20 familles ont répondu à l'invitation du 3 ChA de participer à cette incorporation.
- Le 03 décembre 1986: St Nicolas rend visite aux enfants du Bataillon.
- Du 01 au 09 décembre 1986: Le 3^e Cie en période de tir à Elsenborn.
- Du 01 au 12 décembre 1986: Les rappelés de la 931 Cie Para Commando sont accueillis par la 2^e Cie. — Le 05 décembre 1986: Prise d'armes pour la prestation de serment du SLT LAMARCHE.
- Du 09 au 11 décembre 1986: Le peloton éclaireurs tient le rôle de plastron au profit de la 931 Cie Para Cdo.
- Le 18 décembre 1986: Le Groupement Instruction de Base inspecte le 3 ChA.

2. Les arrivées au Bataillon

- Le 30 septembre 86: Le Med SLT CHCFFRAY rejoint le 3 ChA venant du 1ChA.
- Le 01 octobre 1986: Le Cdt PHILIPPART venu du CI No 1 retrouve le 3 ChA.
- Le 17 novembre 1986: Arrivée du Lt COLLARD venu du CMcb.
- Le 01 décembre 1986: Le 1A nous cède le Cpl YVENS.
- Le 22 décembre 1986: Un artilleur du 80 A, le Cpl VERCRUYSE rejoint le détachement entretien de Vielsalm.

La Bienvenue et bon travail au 3 ChA

3. Les départs

- Le 01 septembre 1986: Le SVM MEUNIER passe à 1 ESO.
- Le 15 septembre 1986: Les Sgt BEAUJEAN et DENIS passent, au CTRE comme candidats sous-officier de carrière.
- Le 17 septembre 1986: Les SM ANZEMPAMBER et HEYLEN rejoignent le CTRE comme candidats sous-officier.
- Le 06 octobre 1986: Le 1SgtMaj BODENHORST est mis à la disposition de la Coopération Technique militaire belge au Zaïre.
- Le 20 octobre 1986: Le Cpl Chef PNT passe au NM 25 a Vottem.
- Le 12 novembre 1986: L'Adjt CCM BOUTTE-FEUX l'EI pour y suivre la formation d'officier temporaire.
- Le 10 décembre 1986: Mise en CI du SLT LAMARCHE.

Un grand merci pour le travail fourni au 3 ChA et bonne chance dans vos nouvelles activités

4. Nominations

- Le 26 septembre 1986: Le Capt LEMERCIER est nommé au grade de Cdt. Le Lt LEGRAIN devient Capt. Le 1SgtMaj SCHMITZ est nommé au grade d'Adjt.
- Le 27 septembre 1986: Le SLT SCHNEIDER est promu au grade de Lt.
- Le 01 octobre 1986: Le SVM BCONE devient Cpl.
- Le 01 novembre 1986: Un nouveau Cpl: Le SVM WAGENER.
- Le 26 décembre 1986: Le Capt FALLAIX est promu au grade de Cdt.
- Le 27 décembre 1986: Le Lt RAYMOND devient Capt.

Félicitations à tous et fructueuse poursuite de carrière



Le Colonel De Swert remet des fourragères à des miliciens de la 3^e Cie.

5. Commissionnements

- Le 01 septembre 1986: Les SM LEONARD et GAJ sont commissionnés au grade de Cpl.
- Le 30 septembre 1986: L'Adjt COM LURKIN est commissionné au grade de SLT.
- Le 01 octobre 1986: Commissior au grade de Sgt des Cpl CSOR ANISET, DELLISSSE, ORTS et WIL-LEMAERT.
- Le 01 octobre 1986: Le d'agiste Adjt COR HALBARDIER est commissionné au grade de dentiste SLT.
- Le 01 novembre 1986: Commissionnement au grade de Cpl des SM HERMANN, VERBERT, YS, DEMONTHY, DUBUS, EMONTS, REGENMORTS, MARCUS et LAMNOTTE.
- Le 01 décembre 1986: Les Adjt COR LAMARCHE, HALBARDIER, VLIEX, MEILLEUR, BRAHY, BAUDOIN, VANDERPUT, et DEMEYER sont commissionnés au grade de SLT.

Félicitations, la nomination est proche

6. Distinctions honorifiques

- Croix militaire de 1^{er} Cl au Cdt PAQUAY.
- Croix militaire de 2^e Cl au Maj URBAIN.
- Croix de Chevalier de l'Ordre de LÉOPOLD II aux Adjt FRESCHES et COLLINNE.
- Médaille d'Or de l'Ordre de LÉOPOLD II au 1SM KERSTEN et au Cpl Chef BANCKEN.
- Décoration militaire de 1^{er} Cl au 1Sgt GANGLF.
- Décoration militaire de 2^e Cl: 1sgt LIMBOURG, 1Sgt WULLEPIT, 1Sgt SCHMIDT, Sgt ILLINA, Cpl BARTS et Cpl SAIVE.

Nos plus vives félicitations

POUR RAPPEL

Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à la revue N° 146, page 8: «Si nous songions à nos anciens»

Peu d'avis nous sont parvenus jusqu'à présent!

7. Brevets — Cours suivis — stages

- Septembre 1986: Cours opérateur cinéma suivi et réussi par le Cpl BOONE et SW TIELEN.
- 16 septembre 1986: Le Cpl LONGUEHALEINE et le SVM DEBATY ont réussi le cours «Formation commune Bâtiments militaires».
- Octobre 1986: Réussite du cours de rafraîchissement NBC par les Adjt SCHMITZ, SM REUTER et 1Sgt LIMBOURG.
- 15 septembre 1986: Le Lt RUEBENS a réussi l'épreuve sur la connaissance effective de la langue allemande.
- Cours opérateur Tq-TI suivis et réussis par le SVM PALM.
- Du 29 septembre au 10 octobre 1986: Cours NBC réussis par les 1Sgt DEJOZE, les Sgt THYS et MINEZ.
- Du 13 au 24 octobre 1986: Réussite du cours NBC pour le Cdt LEMERCIER et le Lt SCHNEIDER.
- Le 29 octobre 1986: Les Adjt STEENHOUT, REINERTZ, PINT et GENTEN ont satisfait au concours d'Adjt Chef et se sont classés en ordre utile.

Bien travaillé

8. Rappel d'Officiers de réserve

- Du 13 au 22 août 1986: SLT Res HENKES.
- Du 25 août au 08 septembre 86: SLT Res HOGE.
- Du 19 au 27 septembre 1986: SLT Res de MATHÉLIN.
- Du 17 au 27 septembre 1986: SLT Res PIRET.
- Du 15 au 27 septembre 1986: SLT Res LALOUX.
- Du 03 au 11 octobre 1986: SLT Res DOMBART.
- Du 29 septembre au 23 octobre 1986: SLT Res EORGHMANS.
- Du 29 septembre au 11 octobre 1986: Rappel du 941 Escadron Léger pour: Lt Res BOTTIN-VANLEKE, Lt Res LACROSSE, Cdt Res ROSOUX, Lt Res GILLET, SLT Res TILLIEUX, SLT Res SEG-HIN et BEAUVOIS.
- Du 03 au 13 octobre 1986: Lt Res RASSON.
- Du 20 au 31 octobre 1986: Rappel du 992 Escadron léger pour: Cdt Res ROMAIN, Lt Res ANDRE, Lt Res de RADZITZYK d'OSTROWICK, Lt Res GALEZ, Lt Res JACRI, Lt Res JANQUART, SLT Res ANTOINE, DEMANEZ, HENROZ et LÉLOUX.
- Du 17 au 28 novembre 1986: Rappel Mortiers et KLA pour: Capt Res PICARD, Lt Res GOBIET, Lt Res DEBELDER, SLT Res PARENT.
- Du 21 au 25 novembre 1986: SLT Res VAN BELLINGES.
- Du 01 au 12 décembre 1986: Rappel 931 Cie Para Cdo pour: Cdt Res TRINGLET, Lt Res de MONTPELLIER d'ANNEVOIE, Lt Res STRUYKEN, SLT Res HELLEMANS, TRINGLET, GRAILLY, SECONDE, ROGGE.

Bel effort — l'avancement est à la clef

9. Prestation de serment

- Le 05 décembre 1986: Le SLT LAMARCHE.
- Le 19 décembre 1986: Les SLT Res HALBARDIER, DE MEYER, BRAHY, BAUDOIN, VLIEX, VANDERPUT, MEILLEUR.

Belle consécration!

Les droits moraux et matériels des Combattants

Le gouvernement a décidé, à la date du 1^{er} janvier 1987, d'importantes modifications dans l'octroi des soins de santé aux invalides de guerre et assimilés

Le Moniteur belge du 8.11.1986 a publié un arrêté royal datant du 29 octobre 1986 et «fixant les modalités selon lesquelles l'Etat intervient dans le coût des soins de santé aux invalides de guerre et assimilés, aux orphelins de guerre et aux prisonniers de guerre ayant subi une captivité de six à douze mois, à l'intervention de l'Institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre.

Cet arrêté royal, délibéré en conseil des ministres, est contresigné par M. Jean Gol, vice-premier ministre et ministre de la Jus-

stice et par son secrétaire d'Etat, Georges Mundeleer, lesquels ont en charge les problèmes des victimes de la guerre.

L'Administrateur général de l'INIG nous a fait parvenir les instructions d'application que nous reproduisons ci-après, et qui concernent respectivement les invalides, les médecins et les directeurs de cliniques. Elles sont donc d'application depuis le 1^{er} janvier 1987.

Nous commenterons ces dispositions soit dans notre éditorial, soit in fine des textes ci-après, en fonction des mises en pages.

guerre au moyen d'un feuillet de votre carnet médical. Les hôpitaux ont reçu des instructions dans ce sens. Ceux-ci factureront à l'INIG votre quote-part personnelle dans les frais d'entretien, la quote-part éventuelle pour les petites prestations et le forfait médicaments.

- b) Les frais pour occupation d'une chambre particulière ou à 2 lits vous seront facturés directement par la clinique, ainsi que vos débours personnels (téléphone, boissons, TV,...). Il en va de même des suppléments d'honoraires médicaux résultant de l'occupation d'une chambre particulière ou à deux lits.

A ce propos, votre attention est attirée sur le fait que lorsque l'état de santé du patient exige une hospitalisation en chambre particulière, alors que ce dernier avait demandé une hospitalisation en chambre commune, ou en chambre à 2 lits, la clinique ne peut facturer ni le supplément pour l'occupation d'une chambre particulière, ni les suppléments d'honoraires médicaux en résultant.

L'Institut National demeure à votre disposition pour toute information que vous souhaiteriez obtenir à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

L'Administrateur Général ff.,
Y.M. ETIENNE.

Lettre adressée aux médecins.

Docteur,

A dater du 1^{er} janvier 1987 et en application des dispositions de l'arrêté royal du 29 octobre 1986 supprimant la pratique du «tiers-payant» pour les visites et consultations, notre Institut est tenu d'apporter les modifications suivantes à l'exécution de sa mission en faveur des invalides de guerre:

1. Un nouveau carnet médical comportant une série de feuillets munis d'un talon sera mis à la disposition de l'invalidé de guerre. Il ne pourra plus être fait usage de l'actuel carnet après le 31 décembre 1986;
2. A chaque consultation ou visite, le médecin se fera régler par le patient le montant de ses honoraires;

3. Le médecin portera sur le feuillet du nouveau carnet les indications habituelles (date et nature de l'acte selon la codification I.N.A.M.I., montant payé) et le remettra revêtu de son cachet et de sa signature à son patient;
4. Il conservera le talon destiné à lui permettre d'établir sa déclaration fiscale, comme il le fait au moyen du double de l'attestation de soins I.N.A.M.I. en ce qui concerne ses patients non invalides de guerre.

Nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos sentiments distingués.

L'Administrateur Général ff.,
Y.M. ETIENNE.

Lettre adressée aux établissements hospitaliers.

Monsieur le Directeur,

A partir du 1^{er} janvier 1987 et en application de l'arrêté royal du 29 octobre 1986 paru au Moniteur Belge du 8 novembre 1986, notre Institut interviendra dans les frais d'hospitalisation des invalides de guerre affiliés à une mutuelle, de la manière suivante:

En premier lieu, l'établissement hospitalier sera tenu d'adresser à la mutuelle de l'intéressé la facture principale (frais de séjour, honoraires médicaux et paramédicaux ainsi que les médicaments).

En second lieu, l'établissement hospitalier facturera à l'INIG.

- a) la quote-part personnelle du patient dans les frais d'entretien;
- b) le «forfait médicaments» (actuellement 25 F par jour);
- c) les spécialités pharmaceutiques non remboursables par la mutuelle;
- d) la quote-part patient correspondant à certaines prestations techniques.

La transmission de ces informations se fera conjointement sur support papier et support magnétique suivant les modalités en vigueur pour les mutuelles, à savoir plus particulièrement en ce qui concerne l'INIG:

- zone 7 des records de type 2, 3, 4, 5 et 8: mise à zéro;
 - zone 18 des records de type 2 et 8 = numéro d'identification de l'INIG. en trois positions, à savoir: 700
- Les supports magnétiques auxquels doit être jointe la facture récapitulative sont à adresser à — I.N.I.G. « Service des Soins médicaux rue Royale, 139/141 1000 BRUXELLES

- zone 7 des records de type 2, 3, 4, 5 et 8: mise à zéro;
- zone 18 des records de type 2 et 8 = numéro d'identification de l'INIG. en trois positions, à savoir: 700

Les supports magnétiques auxquels doit être jointe la facture récapitulative sont à adresser à — I.N.I.G. « Service des Soins médicaux rue Royale, 139/141 1000 BRUXELLES

Remarque importante:

L'Institut ne sera plus autorisé à prendre à sa charge les frais supplémentaires pour l'occupation d'une chambre à deux lits ou d'une chambre à un lit ni les honoraires supplémentaires consécutifs au choix de cette chambre. Ces suppléments feront l'objet d'une facture distincte qui sera adressée au patient. Les frais personnels divers (boissons, téléphone, télévision, etc...) figureront aussi sur cette facture. Nous vous souhaitons bonne réception de la présente circulaire et espérons que vos services et les nôtres pourront continuer à collaborer avec autant d'efficacité que par le passé, dans l'intérêt des invalides de guerre.

Nous vous remercions vivement d'avance et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

L'Administrateur Général ff.,
Y.M. ETIENNE.



L'EXEMPLE DE LA REINE

Un lecteur flamand de «La Libre Belgique» lui a adressé une lettre dont nous reproduisons l'extrait suivant:

Lecteur (flamand) de votre journal, voici ce que je me permets d'ajouter à la lettre de M. Hilaire à l'intention de M. Happart. Mon proche voisin a eu la chance de converser avec Sa Majesté la Reine. Parce qu'il était Flamand, sa Majesté voulait absolument converser en néerlandais. Ce Monsieur ne finit pas de répéter avec quelle aisance notre Reine emploie notre langue.

N'est-ce pas merveilleux de la part de notre Reine, d'origine espagnole, qui autrefois n'avait aucune connaissance de notre langue? Quels énormes efforts et combien de temps cela a dû coûter afin de gagner la sympathie et la confiance des compatriotes flamands qui ne manquent pas d'être très reconnaissants...

Faut-il préciser que ce trait et ses commentaires sont émuants, et qu'ils constituent une condamnation de l'attitude de telles de nos personnalités politiques, notamment, refusant de parler une de nos langues nationales alors qu'ils la connaissent suffisamment et s'attachant ainsi à envenimer les relations entre Belges, par pur sectarisme et par esprit partisan, cherchant à se faire une publicité malsaine et méprisable.

FEDERALISME à DEUX — SEPERATISME

Dans «Le Soir» - Tribune libre, un député Agalev (Il s'agit des écologistes flamands) a publié un courageux et intéressant article intitulé: «Le fédéralisme à deux nous conduit au séparatisme». Il rejoint une opinion que nous défendons sans relâche depuis de nombreuses années. En voici quelques extraits significatifs, tout en espérant que le bon sens finira par prévaloir et que ceux qui veulent réellement le maintien de la Belgique se ligueraient contre ceux qui veulent la déchirer et la détruire.

Le fédéralisme à deux nous conduit au séparatisme. La grande majorité des Flamands, des Wallons et des Bruxellois n'en veut pas. Les Belges ne sont pas consultés au sujet des structures de leur Etat. Cela vaudrait cependant un référendum consultatif. Non, la classe politique s'en occupe. Elle s'excite. Les Belges gardent leur calme et leur sérénité. Imaginez nos problèmes au nord de l'Irlande, au nord de l'Espagne. Raison d'être fier? Oui.

La fédéralisme à deux ne résout pas les problèmes. Pourquoi? Parce qu'un fédéralisme à deux ne peut constituer un système de décision efficace. Un fédéralisme à deux n'existe nulle part et n'est pas un fédéralisme, selon Carl Friedrich et bien d'autres auteurs.

L'entraide, ça marche

Dans notre précédent numéro, nous avons publié une demande d'un collectionneur habitant Tienen (Tirlemont), qui souhaitait trouver des heures d'avant-guerre.

Son appel a été entendu: notre ami Albert Champion de Malonne, ancien de la 2^o compagnie du 5 ChA, lui a fait parvenir une heure d'ordonnance et une de fantaisie. Merci.

APPEL AUX «TRES ANCIENS» DU 20 A

L'adjudant-chef Jos. Thonus, ancien du 20 A et présentement Adjudant de Corps au Centre mobilisateur de Liège, a créé, en 1984, le Cercle liégeois de l'Artillerie des Chasseurs Ardennais dans le but de réunir annuellement les anciens du 20 A. Ces retrouvailles ont été, jusqu'à présent, couronnées de succès chaque année.

Sachant qu'il existe encore des artilleurs ayant appartenu au 20A, en appui direct de la 7 D.I., le 10 mai 1940, il serait heureux qu'ils prennent contact avec lui et participent aux retrouvailles.

Par ailleurs, ils pourraient apporter leur aide pour l'historique du régiment, devenu bataillon.

S'adresser à

- Adjudant-Chef Jos. THONUS
Adjudant de Corps du Centre mobilisateur quartier Fonck
Boulevard de la Constitution 41
4020 LIEGE
Tél. civil: (041) 42 01 00
Tél. militaire: Central Fonck, ext. 403

COTISATIONS

Notre exercice social va du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante. La formule la plus expéditive et la moins coûteuse consiste à effectuer d'initiative un versement au C.C.P. de sa section. (Voir en page 2).

Nous insistons pour qu'aucun versement ne soit fait au C.C.P. national, sauf en ce qui concerne les versements de soutien pour le bulletin.

Madame,
Monsieur,

Suite à la parution de l'arrêté royal du 29 octobre 1986 remplaçant celui du 15.12.1976, nous vous prions de prendre connaissance, par la présente, de l'essentiel des dispositions nouvelles applicables au 1^{er} janvier 1987.

1. LE CARNET MEDICAL

Le nouveau carnet médical qui accompagne cette circulaire remplace les précédents et est d'utilisation impérative. Tous les modèles antérieurs seront périmés après le 31 décembre 1986 et doivent être détruits. A noter que le carnet pharmaceutique est actuellement inchangé.

2. COMMENT SE FAIRE REMBOURSER LES CONSULTATIONS ET VISITES DE MEDICINS GENERALISTES ET SPECIALISTES.

Il vous appartient de régler vous-mêmes les prestations effectuées. En contrepartie les médecins rempliront le feuillet de votre nouveau carnet pour vous permettre de solliciter l'intervention de nos services. Le talon restera en possession du praticien. Toutes les demandes de remboursement doivent être introduites auprès de l'INIG, Service des Soins médicaux, rue Royale, 139/141, 1000 BRUXELLES. Lors de la première demande de remboursement veuillez nous communiquer le numéro de compte bancaire ou de C.C.P. auquel doit être effectué le paiement.

Si vous êtes amené à consulter un médecin à des dates rapprochées, nous vous sug-

Liège, 11 octobre 1986

INAUGURATION DE LA RUE DES CHASSEURS ARDENNAIS

Nous avons rapporté, très brièvement, dans notre dernier numéro le grand succès des cérémonies d'inauguration de la rue des Chasseurs Ardennais, au Sart-Tilman à Liège. On lira ci-après un compte-rendu détaillé.



L'échevin Walthery s'efforce de... s'emparer des ciseaux qui lui permettront de couper le ruban inaugural.

Neuf heures: Dépôt de fleurs au Monument National de la Résistance.

La délégation, conduite par le Président est accueillie par le baron Clerdent, Sénateur, Président du Comité National du Monument de la Résistance. Ancien Gouverneur des provinces de Luxembourg et de Liège.

INAUGURATION

Dès 9.30 heures, le Sart Tilman est envahi par les autocars et les voitures. Notre service d'ordre (Léon Mathieu, Marcel Mossoux, Charles Beccaceci, Jean Lintzen, Claude Lange et François Vickévorst) a fort à faire pour ne pas être débordé. Nos Liégeois apprécient l'aide spontanée de Raymond Van Frachen de la Section du Brabant et Commissaire de police à Uccle.

Les cérémonies commencent à 10 h. en présence d'une foule nombreuse: 600 à 900 personnes (estimation des journaux).

Les honneurs sont rendus par un détachement mixte des 1^{er} et 3^e Chasseurs Ardennais.

On note la présence des ministres Gol et Hansenne, des Représentants du ministre Monfils, des Sénateurs Mesdames Delruelle et Truffaut, de M. Walthery, Echevin, représentant le Bourgmestre de Liège, de Députés permanents, Conseillers provinciaux et communaux, de Monseigneur Devos Doyen du Chapitre de la Cathédrale St. Paul, de M. le Doyen Renson, de cinq Chefs de corps: le Lt Colonel Pochet (20 A), le Lt Colonel BEM Mertens (2 ChA), le Lt Colonel BEM Marchal (3ChA), le Lt Colonel BEM Legat (1 ChA) et le Major Fabry (6 ChA).

La Fraternelle est représentée par M. Hubert, Président National, par de nombreux membres du Comité National ainsi que de fortes délégations venant de toutes les sections régionales.

La cérémonie débute par le discours de Jean Bricart (larges extraits ci-contre). Il remercie les personnalités présentes.

Monsieur Walthery, Echevin représentant le Bourgmestre de Liège, prend ensuite la parole pour apporter aux Chasseurs Ardennais le salut de la Cité Ardente. Puis, avec les ciseaux qui lui sont présentés par la petite Vanessa Bertels, petite-fille de notre ami Charles Bastin, il coupe le ruban symbolique.

Notre Président National, accompagné du Colonel Marlière, Président d'honneur de notre section, dévoile la plaque de la rue.

Sonnerie «Aux champs» par les trompettes des Forces de l'Intérieur, suivie de la Brabançonne écoutée dans un profond recueillement. Monsieur le Doyen Renson bénit la rue et prononce une courte homélie à la mémoire des Chasseurs Ardennais tombés aux combats.

Les autorités pénètrent dans la rue, le cortège se forme et c'est le défilé final, au son de la marche des Chasseurs Ardennais puis celle du 20 A. En tête, le détachement des 1 et 3 ChA, impeccable et martial, suivi de l'impressionnant groupe des cinquante drapeaux et enfin, scus les acclamations, voici les Anciens toujours aussi vaillants, toujours présents dans les grandes circonstances.

Nous félicitons et remercions l'Adjudant Chef Thonus pour la qualité de l'organisation qu'il avait si soigneusement préparée.

VIN D'HONNEUR

Compte tenu du nombre des participants, cette réception prévue à l'Hôtel de Ville, dut avoir lieu à l'ancienne église St. André dans une ambiance très amicale.

LE BANQUET

Le vieil hôtel des comtes de Méan, actuellement home des Invalides, resplendit comme en ses plus beaux jours, pour recevoir dignement les 300 convives.

Le président Jean Bricart adresse quelques mots d'accueil, puis fait procéder à la remise des médailles attribuées en 1986 par la Fraternelle, à ceux de ses membres qui se sont particulièrement distingués: Médaille d'Or: Jules Barlet; Médailles d'Argent: Pol Charlier, Charles Bastin - Médailles de Bronze: Paul Lambert - François Vickévorst - Gustave Wuytack.

Dès l'apéritif, l'ambiance est lancée et l'excellent repas se déguste dans la bonne humeur générale.

L'animation musicale est excellente et l'orchestre doit s'interrompre à de très nombreuses reprises; d'abord pour nous permettre de chanter, debout la Marche des Chasseurs Ardennais, et plus tard pour l'exhibition d'une nouvelle chorale, celle des «Petits chanteurs à la hure de bois», composée de Joseph André, Jean Goffart, François Guiot, Sarvais Borboux, Georges Robette et Jean Bricart.

Au programme: la chanson - marche des Chasseurs Ardennais.

Autre moment fort: la Brabançonne chantée en chœur, sous la direction de Monsieur Daniel, Président des Croix de Guerre de Liège.

Nous n'oublierons pas non plus tous les amis Chasseurs Ardennais de toutes régions, qui nous donneront un ou plusieurs échantillons de leurs remarquables talents vocaux.

Ils relayèrent l'excellente chanteuse «espagnole» qui est en réalité la fille de François Van Backel, Chasseur Ardennais de St. Nicolas Montegnée. Ceux qui ne chanteront pas, eurent largement l'occasion de faire étalage de leurs connaissances chorégraphiques. Un grand bravo à notre équipe qui avait pris en charge l'organisation du repas, du bar et de la tombola: les amis Thomas, Bastin, Beccaceci, Charlier, Jadoul, Mossoux, Vickévorst, Brévers, Wuytack. Un grand merci aux jeunes qui nous ont aidés. Merci aussi, à nos épouses pour la gentillesse et l'efficacité dont elles ont fait preuve, aussi bien pendant la préparation que tout au long de cette journée mémorable. Nos vives félicitations à Charles Beccaceci, qui assura la coordination, à Claude Lange et à Joseph Thonus pour la remarquable campagne de presse qu'ils ont si bien orchestrée, sans oublier Léon Mathieu notre «Chef du protocole».



La plaque de rue, ornée du Perron, vient d'être dévoilée par le président national et le colonel Marlière.

DISCOURS DU PRESIDENT JEAN BRICART (Extraits)

Le 10 mai 1940, les armées allemandes franchissaient la frontière belge et leurs chefs s'imaginaient traverser l'Ardenne, sinon sans coup férir, du moins, sans rencontrer trop de problèmes grâce à l'appui de troupes aéroportées et à une suprématie aérienne totale.

A la grande surprise des envahisseurs, leurs divisions blindées, supérieurement équipées, furent stoppées sur place par des poignées de militaires belges, qui se déplaçaient à vélo et s'accrochaient au terrain avec hargne et détermination.

Le soir du 10 mai, les commandants des unités de Panzers durent reconnaître qu'ils n'avaient pas atteint les objectifs pourtant raisonnables qu'ils s'étaient fixés.

Ces stratèges allemands portaient des noms qui allaient devenir célèbres: Von Rundstedt, Guôerian, Rommel.

En face d'eux, les militaires belges qui leur avaient barré la route: les hommes au béret vert, les Chasseurs Ardennais.

Et ces Chasseurs Ardennais allaient, pendant 18 jours, harceler sans répit l'envahisseur reculant pas à pas de Marielange, de Bastogne et de Vielsalm jusqu'à la Dendre et la Lys.

Pendant ce temps, leurs artilleurs qui participaient à la défense du Canal Albert, notamment à Lixhe et à Lanaye, se faisaient massacrer sur place, des les premiers jours.

L'Histoire retiendra leurs 6 citations à l'ordre du jour de l'Armée Belge...

...Quarante-six ans ont passé et, dans certains milieux, il est maintenant de bon ton de se démander à quoi riment encore toutes ces cérémonies patriotiques, toutes ces amicales, toutes ces fraternelles d'Anciens Combattants qui tentent de se survivre en transmettant leur message aux jeunes qui servent, dans les unités militaires actuelles.

Nous dérangeons... et, si l'on écoutait certains, nous ne serions plus que des nostalgiques en mal de guerre et de combats sanglants.

On finirait par confondre victimes et agresseurs!

Alors, rappelons-leur, à ceux-là, que les Chasseurs Ardennais qui se couvrirent de gloire, en 1940, étaient des gens pacifiques, des agriculteurs, des ouvriers d'usine, des étudiants, des commerçants, des artisans que l'on avait arrachés à leurs foyers et que l'on avait appelés sous les armes, non pas pour attaquer, non pas pour envahir, mais... pour défendre!

Défendre quoi? Ce qu'ils avaient de plus cher au monde: leur pays, c'est à dire, leurs familles, leurs terres, leur liberté et la paix.

Voilà le message des 500 bérets verts tombés durant la campagne de Belgique.

Voilà le message de leurs 200 camarades de combat qui ont laissé leur vie, dans les camps de prisonniers, dans les camps de concentration ou face aux pelotons d'exécutions, et dont plusieurs reposent à l'enclos des fusillés de la Citadelle de Liège.

C'est à leur mémoire que nous sommes allés, tout à l'heure, déposer une gerbe au Monument National de la Résistance.

Ce message des Chasseurs Ardennais, ce n'est pas aux Liégeois qu'il faut l'expliquer, eux dont l'histoire, au cours des siècles, est faite de luttes pour la liberté, depuis le sacrifice des 600 Franchimontois jusqu'à celui du Fort de Loncin, sans oublier le Sart-Tilman où nous sommes en ce moment, et où, en août 1914, se déroulèrent des combats extrêmement violents, notamment, à la ferme dite de la «Cense Rouge», située à quelques pas d'ici.

Oui, nous sommes des pacifiques et si nous parlons de guerre, et de celle de 1940 en particulier, c'est parce que nous savons ce que c'est et que nous n'en voulons plus!

C'est une évidence pour toutes les personnes rassemblées ici aujourd'hui, mais il est bon de profiter de circonstances comme celles-ci, pour le rappeler à tous les naifs, à leurs descendants et à leurs héritiers spirituels qui, près de 50 ans plus tard, n'ont toujours rien compris et seraient prêts à courir à un nouveau Munich, si on le leur proposait demain.

Alors, nous, nous sommes là pour leur rafraîchir la mémoire, par notre présence et par l'hommage que nous rendons à ceux qui ont donné leur vie pour que nous vivions libres.

Voilà, Mesdames, Messieurs, le message des Chasseurs Ardennais, un message de paix, un message de volonté dont nous sommes les dépositaires.

Nous sommes légitimement fiers que la Ville de Liège, notre Cité Ardente, au Perron orgueilleux de ses droits et de ses libertés, l'ait si bien compris et ait voulu associer, au souvenir de ses héros, celui de ses fils qui ont combattu dans les rangs des Chasseurs Ardennais.

Puisque nous voulons nous tourner vers l'avenir, permettez-moi, en finissant, de m'adresser aux nouveaux Chasseurs Ardennais, les militaires, ceux qui composent le détachement mixte des 1^{er} et 3^e bataillons de Chasseurs Ardennais et aussi ceux qui sont venus d'Allemagne avec la délégation du 20A.

A ces jeunes, je citerai simplement les paroles que Sa Majesté le Roi Baudouin adressait, le 26 juin 1956, aux Chasseurs Ardennais, lors de manœuvres qui se déroulaient au Nord de Liège.

«J'ai pu admirer, disait le Roi, une fois de plus, l'excellent esprit dont vous faites preuve dans l'accomplissement de votre tâche et je vous en félicite.

Persévérez dans cette voie et soyez dignes de vos aînés, ces Chasseurs qui, en 1940, sous le commandement de mon Père, le Roi Léopold III, ont courageusement combattu depuis l'Ardenne jusqu'à la Lys.»

ARLON

Excursion du dimanche 14 septembre 1986

Un sérieux contingent d'anciens et épouses se trouvait à la gare d'Arlon pour le train de 6h53 où un compartiment nous était réservé, sous la houlette de notre dévoué secrétaire, Alphonse Collette, promu pour la circonstance organisateur et guide.

Au cours du voyage, nous eûmes le privilège de visiter le poste de commandement de la motrice du convoi. Impressionnant! 130k/h. Automatisation poussée à l'extrême. On est loin des «teuf-teuf» d'avant 40.

A Bruges, un car S.N.C.V. nous attend pour le centre. Nous cédaignons la visite de la dentellière au travail — spectacle trop prosaïque pour nos chasseurs — et préférons flâner à travers cette merveilleuse ville si riche en souvenirs.

Le ciel est menaçant lorsqu'on se rassemble pour la randonnée nautique, mais le Président Jean Sibener décreta que quelles que soient les circonstances nous embarquons (on en a vu d'autres que diable...) et de s'installer fermement au milieu du bateau bien décidé à rester le dernier à bord en cas de naufrage.

Tels des VIKING'S, nous fômpions sur les canaux de la VENISE DU NORD armés de ... parasols. Le pilote imperturbable tente d'éveiller notre intérêt: «Ici à votre droite l'hôtel des Princes de Bourgogne..., à votre gauche admirez le Pélican..., attention un pont, abaissez vos armes... parcouz vos parasols!».

Nos vieux chasseurs courbent l'échine sous les rafales célestes, tandis que notre Président distribue généreusement aux alentours le trop plein de son parasol.

Et voilà, le retour au point de départ: on s'ébroue tels des canards.

Le car est là, on embarque: stupeur: quelqu'un manque à l'appel. On compte, on recompte — O.K. — tout y est. Notre guide avait simplement oublié de se constituer.

Nous gagnons notre restaurant: un authentique 3 étoiles; succulent repas au son d'un orgue monumental. De l'ambiance à toutes les tables, mais il nous faut gagner le DOLFINARIUM pour le show des dauphins, spectacle unique: comment peut-on arriver à une telle perfection dans l'art de dresser ces animaux?

Infatigable, le Président tient à remercier chaleureusement le secrétaire A. Collette pour la remarquable organisation de cette journée et demande un triple can à son intention.

A la prochaine!

H.F.

Nous ont quittés

- Louis Darche - 72 ans - Campagne 1940 à la 6^{ème} Cie du 1^{er} Régiment de Chasseurs Ardennais - Prisonnier de guerre - 97, rue de Diekirch à Arlon.

Ils se retrouvent après 47 ans!



Octobre 1939 au D.R.I. Chasseurs Ardennais - Place Dailly à Bruxelles.

Le peloton du sous-lieutenant Jean Sibener (adjoint sergent Narcisse Kirsch) 1^{er} Compagnie peloton mitrailleur à l'exercice au Tir National.



Octobre 1986. Les «Jeunes Recrues» de 1939 se retrouvent pour la première fois depuis 47 ans au cours d'une journée de retrouvailles à Bellefontaine (Province de Luxembourg).

N.B.: Les Chasseurs Ardennais qui se reconnaissent sur la première photo et qui n'auraient pas été contactés sont prêts de transmettre leur nom et adresse à:

- Narcisse Kirsch, Secrétaire communal honoraire, 2, Avenue de Longwy 6780 MESSANCY

- Victor Decker - 83 ans - Institutier retraité - Officier de réserve - Campagne 1940 à la 6^{ème} Cie du 1^{er} Régiment de Chasseurs Ardennais - Prisonnier et invalide de guerre - 79, rue Scheuer à Arlon.

- Paul Bertholet - 75 ans - Cerc de notaire retraité - Campagne 1940 à la 2^{ème} Cie du 4^{ème} Régiment C.H.A. - Invalides de guerre - 23, rue de Clarendfontaine à Arlon.

- Madame Vve Joseph Gillard, née Yvonne Balbeur - 76 ans - 16, rue du Moulin à Etalle - Membre protecteur.

- Léon Lorent - 53 ans - Caporal volontaire de carrière à l'Ecole d'Infanterie - ex Chasseur Ardennais et membre de la Fraternelle - 47, rue de la Chapelle à Sampont.

- Madame Marie-Josée Sambon - épouse de notre ami et membre Willy Wauthier - 56 ans - 231, rue de Diekirch à Arlon.

- Alphonse Morel - Officier, Chef de Musique en retraite - Campagne 1940 aux Chasseurs Ardennais - 9A, rue du Centenaire à 4624 Romsée.

- Maurice Trum - 53 ans - militaire de carrière retraité - ex Chasseur Ardennais et membre de la Fraternelle - 44, rue de l'Eglise à Martelange.

- Armand Noël - Commandant e.r. - Campagne 1940 au 5^{ème} Régiment Chasseurs Ardennais - 13A, rue des Châtaigniers à 5230 Couthuin.

- Théophile Cherry - 74 ans - menuisier retraité - Campagne 1940 à la 9^{ème} Cie du 4^{ème} Régiment de C.H.A. - 117, avenue Patton à Arlon.

- Madame Marie-Thérèse Theis, veuve du commandant e.r. Jean Marth — 73 ans — membre honoraire.

Elle est décédée dans la plus grande discrétion quelques mois à peine après la disparition de son fils unique Jean-Claude — 91, rue de Toernich à Arlon.

Nous remercions aux familles endeuillées nos sincères et fraternelles condoléances.

Noces d'or

Trois de nos amis, membres fidèles de la Fraternelle ont été récemment leurs 50 années de vie commune. Il s'agit de:

- Maurice Louis, militaire de carrière retraité et son épouse Irène Piton.
- René Meuleman, restaurateur retraité bien connu et son épouse Renée Schandeleer
- Lucien RODRIGUE, musicien militaire retraité et son épouse Julie Scheer.

Nous félicitons chaleureusement nos heureux jubilaires et leur souhaitons de tout cœur, encore de nombreuses années de bonheur.

Naissance

Pour la seconde fois le foyer des époux Sprimont-Grimonster de Luxembourg a été égayé par la naissance d'un petit Axel. Celui-ci est le petit-fils de notre ami et trésorier national adjoint Charles Grimonster d'Arlon.

Nous félicitons de tout cœur les heureux parents et grands-parents et leur souhaitons beaucoup de bonheur.

A l'école d'infanterie

Nos vives félicitations et nos souhaits de bienvenue dans la fraternelle à l'adjudant-chef Josef Verlent; celui-ci vient, en effet, d'être nommé depuis le 1^{er} octobre 1986, nouvel adjutant de Corps de l'Ecole d'Infanterie à Arlon, succédant ainsi à l'adjudant-chef André Acx, admis à la retraite après 39 ans de service.

Nomination

Nous apprenons que le major de l'armée Grand-Ducale Léandre Mignon, aide de camp de la Grande Duchesse Joséphine-Charlotte de Luxembourg, ancien élève de l'Ecole Royale Militaire et de l'Ecole d'Infanterie à Arlon - beau-fils de notre trésorier - vient d'être promu au grade de Lieutenant-Colonel.

Toutes nos félicitations.

Bonne et heureuse année 1987

C'est avec un plaisir tout particulier qu'à l'aube de cette année nouvelle, le président adresse à tous les membres de sa section et à leurs familles, Anciens et jeunes Chasseurs Ardennais, membres honoraires et sympathisants, ses meilleurs vœux pour une nouvelle période de bonheur et de prospérité. A tous que 1987 vous préserve de tous soucis et ennuis de santé, c'est son désir le plus cher.

En cette période d'austérité, il souhaite que vous restiez unis dans vos fraternelles et vos associations patriotiques afin que le Gouvernement ne soit pas tenté de toucher à nos acquis si durement obtenus. Notre force, c'est notre union et c'est pourquoi il vous demande encore de faire connaître la fraternelle autour de vous et d'y amener les brebis égarées.

ATHUS

Décès

Nous déplorons le décès de:

- Léon Van Parys, né à Libramont le 09/12/1914, décédé à Halanzy le 19/11/1986, mobilisé au 1^{er} ChA, combattant, 5 années prisonnier de guerre et porte-drapeau de la F.N.A.P.G. Halanzy.
- Nicolas Camille Kirsch, né à Turpange le 14/03/1912, y décédé le 24/11/1986, avait été mobilisé au 1^{er} ChA, combattant et prisonnier de guerre.
- Edouard Kirsch, né à Arlon le 07/04/1917, y décédé le 04/12/1986, mobilisé au 1^{er} ChA, combattant et prisonnier de guerre.
- Victor Tosquin, né à Arlon le 11/10/1911, décédé à Athus le 14/12/1986, ayant fait partie des T.T.R., il fut versé et mobilisé au 1^{er} Rég. de ChA attaché à la Cie E.M., il fit la campagne de 1940.

Nous présentons aux familles endeuillées nos fraternelles condoléances et remercions tous les nombreux «Bérets Verts» qui se sont fait un devoir de rendre un dernier hommage aux camarades disparus.

Au Comité

Ainsi donc le malheur a frappé aussi chez les dévoués membres actifs du comité de notre régionale.

Le 22 novembre, nous assistions aux funérailles de notre dévoué ami Léon Van Parys, représentant de Halanzy et régulièrement présent à nos réunions et manifestations.

Moins d'un mois s'est écoulé pour que nous ayons à déplorer le décès d'un autre très dévoué membre du

comité, notre ami Victor Tosquin, l'homme de toutes les manifestations, mais aussi de toutes les corvées. Toujours partout, à tous les enterrements, il fut un réconfortant soutien pour tous ceux qui dirigent notre régionale. Nous perdons au comité deux amis que nous n'oublierons pas. Appel est fait aux bonnes volontés pour pourvoir à leur remplacement au sein du comité.

Il faut aussi mentionner que notre camarade Edouard Kirsch fit aussi partie un certain temps du comité, qu'il lutta contre la maladie avec résignation et qu'il était le frère de notre dévoué porte-drapeau Albert Kirsch.

«Dîner-Choucroute» d'Aubange

C'est avec un succès assuré que notre «dîner-choucroute» au restaurant de la douane à Aubange (malgré la concurrence des banquets de Sainte-Cécile, du cercle Horticole et autres) été suivi par nos membres au-delà de toute espérance.

Servi dans un cadre très accueillant, ce dîner a recueilli les félicitations des participants. Depuis l'apéritif, le pâté, la choucroute garnie de jambonneau, lard et différentes saucisses, ensuite le dessert, le café et le pousse-café, la bière et les vins à des prix très intéressants.

L'ambiance était parfaite et la musique très agréable. Le montant de la quête faite pour le service, fut le meilleur garant de cette réussite, les avis recueillis étaient très réconfortants pour les organisateurs.

A la prochaine!

BASTOGNE - MARTELANGE VAUX/SÛRE

Décès

Nous déplorons le décès de nos membres effectifs:

- Albert Nadin, décédé à Bastogne, le 21-9-86 à l'âge de 76 ans, époux de Simone Guillaume.
- Albert Grandjean, décédé à Bastogne, le 7-10-86 à l'âge de 66 ans, époux de Marie-Louise Marchal.
- Emile Schleich, décédé à Tintange, le 2-11-86, époux de A. Dauberfeld.
- Albert Maréchal, décédé à Bastogne le 28-11-86, à l'âge de 71 ans, époux de Albertine Lousberg.
- Paul Jacquet, Président provincial de la FNAPG, décédé à Vaux-lez-Rosières, le 30-11-86, à l'âge de 84 ans.

Aux familles éplorées, nous présentons nos condoléances émues.

Activités

En plus des funérailles, la section était représentée aux manifestations suivantes:

- 07-09-86 - Manifestation patriotique du 16^{ème} Bataillon de Fusiliers, 11^{ème} messe - Dépôt de fleurs au monument aux Morts - Réception Hôtel de Ville.
- 10-09-86 - Dépôt traditionnel de fleurs au monument Gessner.
- 14-09-86 - Assemblée Générale à l'Hôtel de Ville, des Invalides de Guerre. Exposé de la représentante de l'INIG. Dépôt de fleurs au monument aux Morts. Réception Hôtel de Ville.

Souper des retrouvailles numéro 15!

Salle comble: tous les fidèles sont présents et même des nouveaux.

Bienvenue et merci à tous

Après une longue journée à Liège pour l'inauguration d'une rue des Chasseurs Ardennais, notre Président nationale nous a rejoints.

Beaucoup d'étoiles brillent sous les néons: MM les Colonels M. Sacré et G. Vannieuwenhove, anciens Chefs de Corps du 6 Ch. A., ainsi que les Commandants Thiriart, Stekke, Fortamps, Haubourdin et Segers.



Notre vaillant porte-drapeau Edouard MICHEL reçoit des mains du Président national le **Croix d'Officier de l'Ordre de Leopold II.**

Présenté par notre Président national, nous avons l'honneur et le plaisir de compter parmi nous le jeune et beau nouveau Chef de Corps du 6 Ch. A., le Major René Fabry. Bravos ! (et voyez photo).

Sont aussi présents, MM. le Colonel R. Moïny, le Chevalier Charpentier, Madame Gilbert Henry, MM. R. Lizin, conseiller communal, F. Guiot, notre Secrétaire national, O. Parent, ancien bourgmestre de Wanze, Mesdames R. Thioux-Jadin, secrétaire du Front de l'Indépendance et L. Devaux, présidente du F.I./2 et aussi tous nos amis de Vinalmont, Villers le Bouillet, Anthéit, Wanze, Wavre, Huy et même Tournai.

C'était le 9 septembre 1978, à Huy, des centaines de «bêrets verts» parcourent la ville. Grand défilé, musique militaire avec bêrets verts et cérémonie grandiose sur la Grand place: la ville de Huy parzaine le 6^e Chasseurs Ardennais. Chef de Corps, le Colonel M. Sacré-Bourgmestre, le Chasseur Ardennais Sénateur E. Lecoq. Discours et échanges de cadeaux.

La ville de Huy reçoit — en bois sculpté — un FIER SANGLIER FONCEUR — Bien peu l'ont vu ce près. Des circonstances favorables nous ont permis de le sortir de sa retraite et de vous le présenter ce soir, souriant, l'œil vif et toujours aussi combattif.



Photo du groupe Encadrés, à gauche par le Président de Huy et à droite par notre Président national, voici nos décorés (de g. à dr.) Médaille d'or: Léopold de DORMALE et Gustave MORSA. Médaille d'argent: Marcel KINET; Croix d'officier de l'Ordre de LEOPOLD II: Edouard MICHEL. Médaille d'argent: Henri THIRY; Médaille de bronze: Marcel GODIN - Georges CORNET - Robert LIZIN et Adelin ALLARD. (Il manque Albert SMAL, absent pour raison de santé).



Photo de la table d'honneur Le Major René FABRY, nouveau Chef de Corps du 6 ChA. Madame René FABRY - Notre Président national - Madame ANSELME - Le Président de Huy.

Ne pas toucher, le mord!

Notre Fraternité a vu le jour en 1946 et pour récompenser 40 années de dévouement, de fidélité, de «bons et loyaux services» comme on cit, notre Section s'est vu octroyer plusieurs Médailles du mérite. (voir photo).

Une très haute distinction honorifique pour «Services rendus au pays durant la guerre 1940-1945» est aussi accordée à Edouard Michel, notre vaillant porte-drapeau depuis plus de 20 ans: Statuts de Résistant armé, Evacé et Prisonnier politique (voir photo).

Toutes ces distinctions sont épinglées par notre Président national et en leur honneur, une vibrante Marche des Chasseurs Ardennais résonne, assemblée debout.

Et puis, et puis, que ça sent bon! Les appétits sont aiguisés et certains ont la «briochette qui roucoule».

Apéritifs et «vidés bien remplis» siôt servis, disparaissent.

Ca va mieux! Le «service» s'affaire aussi pour garnir les tables des meilleurs «liquides». Et déjà les moules odorantes caquettent dans leurs casseroles rutilantes et les frites et les boulettes fleurissent bon. Plus de grandes discussions, plus d'apartés même, des yeux souriants, un clin d'œil, un petit geste discret, chacun est concentré... à faire ses petites réverences de table.

Bonnes fêtes des cuisines, nous vous honorons et vous remercions ainsi que toi «Père», dieu de la treille...

Un quartier de tarte exotique importée de Ben-Ahin termine ce délicieux repas.

Tous cela s'est déroulé aux sons des airs de notre temps et pour ... digérer, rien ne vaut la danse qui dura ... jusqu'à déminer.

En cours de soirée — après une tombola fantastique — nous avons reçu aimable visite de Madame le député européen A.M. Lizin, notre Bourgmestre, qui s'entretient avec tout un chacun et put apprécier la chaude ambiance qui règne chez nous.

Avec regret, c'est terminé pour 1986.

Rendez-vous le 10 octobre 1987!

Vers 19 h, retour de Liège et malgré une longue mais belle journée harassante pour tous ces sexa-septuagénaires, nous avons reçu la visite d'amitié de tout un autocar d'Arionais et d'Althusiens sous la direction de MM. J. Sibenthaler et Ch. Grimmonster.

Un geste en or auquel nous avons été très sensibles et dont nous remercions tous les participants.

Formidable notre fraternité!

Nous ont fait part de leur regret de ne pouvoir être présents: MM. le Colonel Kretzels - le Colonel Marière - le Colonel Marsin - le Colonel Bodeau - le Commandant Legot - le Commandant Sauveur - J. Joachim, 1^{er} échevin à Huy - P. Charlier.

Mesdames Warnier et Libert de Seilles - Madame J. Jamart de Huy.

C'était notre ami...

Le sergent M.38 Chasseur Ardennais Ernest Chamberlan, né à Vinalmont le 26-10-1918 et décédé à Wanze, rue du Bois, 5, le 04-12-1986.

Incorporé au Bon d'Instruction — 3 ChA en 1938, il passe au 3 ChA à Vielsalm et fait la campagne de '40 avec cette unité.

Résistant armé (A.S.-Zone IV-Groupe Marsouin) — Réfractaire au travail — Blessé lors de l'offensive des Ardennes en décembre 1944 — S'engage ensuite au 6^e Bataillon de Fu. et est attaché à la 1^{re} Armée U.S. où il combattra jusqu'au contact avec l'Armée Russe.

Il est titulaire de: Médaille commémorative 40-45 — Médaille de la Résistance — Médaille du Volontaire de guerre — Médaille du 6^e Bon de Fu. — Bronze Star Medal et de nombreuses autres décorations.

Ses amis «bêrets verts» lui ont rendu hommage et l'ont salué une dernière fois lors du grand départ.

Nous renouvelons à madame Ernest Chamberlan nos très sincères condoléances.

Notre ami Louis Rongy, rue Bossy, 17 à Amay a perdu récemment son épouse qui s'en est allée après une longue et pénible maladie.

Nous assurons notre ami Louis de toute notre sympathie et lui renouvelons nos très sincères condoléances.

L'Oiseau bleu

Ils sont tous là: enfants, parents, éducateurs et c'est dans un bruit «d'enfer», mêlé de cris, de pleurs, de bravos, de musique que St Nicolas pénètre dans la salle des fêtes.

Assailli de tous côtés, il a tort à faire pour saluer chacun, garder dignement ses habits de sa personnalité et même sa grande canne vacille dangereusement.

Un peu essoufflé — vu son grand âge — il rejoint son trône et remercie chacun pour cet accueil chaleureux: «Mes enfants, vous avez été bien sages cette année, j'ai lu toutes vos lettres et, aidé par la Fraternité des Chasseurs Ardennais, nous pourrions tantôt vous offrir les cadeaux et jouets que vous avez demandés».



(St-Nicolas) Narcisse regarde... Henri travaille !

Une petite scène est jouée par les «grands». Et c'est ainsi que, annoncé par une pancarte, du lundi au vendredi, chaque groupe vient nimer le programme des activités journalières.

Trop long à expliciter ici mais un beau succès et de chaleureux bravos de toute l'assemblée.

Et voici la grande distribution! Assisté de macama Servais, directrice du Centre et de nos amis Henri et Narcisse, St-Nicolas remet à chacun un mystérieux paquet bien enveloppé de papier à fleurs.

Pauvres papiers qui crispent en se déchirant et dont les lambeaux volent ou tapissent le sol et font trébucher les petits.

Patrick s'en revient, totalement caché derrière un énorme paquet...

??? Vite ! C'est un camion-benne rouge et bleu et son papa le dépose dans la benne où il tient tout entier; Evlyrre, c'est tout un «ménage» qui est contenu dans sa grande boîte; Pascal, un futur cowboy; Michael, Eric, Marie, tous sont aux anges, rient, crient, courent et les parents... ont l'œil humide.

Pendant un court instant de répit, madame Servais présente matériels «superflus-nécessaires» mais inaccessibles sans la générosité de St-Nicolas: un vélo BMX (cross) pour les grands et pour tous, deux fauteuils-poire, un tourne disque et une radio cassette.

En chœur, merci St-Nicolas !

C'est l'heure du goûter. Servis par les grands, rehaussés d'une grande toque blanche de grands chefs-coqs, tous se pourléchent les babines de délicieuses tartellettes aux pêches et de cramique au chocolat.

Avant que tombe le crépuscule, parents et vingt enfants, les bras chargés s'en vont à regret en jetant un dernier coup d'œil vers le trône de St-Nicolas.

Photos DEGÉE
HUY



C'est la pause-café pour tous.

Avez-vous reçu votre bulletin ?

Régulièrement, des bulletins nous sont retournés, soit à la rédaction, soit à l'administration, soit à la section où est inscrit un membre. Cela résulte généralement du fait que l'intéressé a omis de nous faire connaître son changement d'adresse. Il arrive aussi — très exceptionnellement — qu'un bulletin nous soit retourné sans bande, celle-ci ayant été soit déchirée, soit perdue à la poste.

Ceux qui n'ont pas reçu leur bulletin dans les délais normaux, c'est-à-dire à la fin de chaque trimestre ou dans la première quinzaine du premier mois du trimestre suivant, doivent s'adresser à leur section : celle-ci dispose toujours d'une petite réserve pour les nouveaux membres et pour ceux qui n'auraient pas été servis par accident.

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

- Affranchir suffisamment leurs plis. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 13 F.
- Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la réponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.
- Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer. En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à «Président national», «Secrétaire national».

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au C.C.P. de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au C.C.P. de la trésorerie nationale.

Membre de la Fraternelle ?

COTISATIONS

L'exercice social de notre association court du 1^{er} novembre au 31 octobre de l'année suivante.

Les cotisations sont perçues exclusivement par les sections ou leurs délégués. Elles sont libres de fixer elles-mêmes le montant minimum mais celui-ci ne peut être inférieur à 200 F.

Les sections doivent transférer à la Trésorerie nationale 120 F par membre, afin de couvrir les frais de confection et d'expédition de la revue trimestrielle (près de 80% des dépenses), le coût des cartes de membres, les assurances des drapeaux et porte-drapeau, la taxe sur le patrimoine, etc...

Il va de soi que ceux qui le peuvent sont invités à majorer, dans la mesure de leurs moyens, le montant de leur cotisation ou à verser des contributions de soutien pour notre bulletin.

Changements d'adresse

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.

Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

VERSEMENTS DE SOUTIEN

pour le bulletin : exclusivement au

C.C.P. 000-0344969-37

Fraternelle des Chasseurs Ardennais,
Arlon.

FOURNITURES

Les prix ci-après sont **obligatoires** et doivent être appliqués par toutes les sections.

	RIX DE VENTE
Insignes grand format	75 F
Insignes petit format	75 F
Bérets verts (préciser pointure) munis de la hure (port inclus ou non)	325 F
(sans hure)	250 F
Hure dorée béret	75 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Cartes-vues du Monument national	10 F
Fanions ChA	385 F
Coupelles (cendriers en mélanine représentant le Monument national)	50 F

Pour les titulaires de notre médaille du mérite:

Décoration petit module	350 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière):	
— ordinaire	30 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	80 F

N.B.: les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.



Notre insigne

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm

Prix de vente au détail:
75 F l'exemplaire

**S'adresser
à sa section**